

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Troisième réunion du Sous-groupe APIRG de l'exploitation des aéroports et de l'espace aérien (AAO SG/3), Réunion virtuelle, 3 au 5 août 2020

Point 5 de l'ordre du jour : Formulaires de rapports sur la navigation aérienne de l'AFI (ANRF)

FORMULAIRES DE RAPPORTS SUR LA NAVIGATION AÉRIENNE DE L'AFI (ANRF)
REVUE ET MISE A JOUR (NOTAMMENT PIS ET MESURES)*(Document présenté par le Secrétariat)*

RÉSUMÉ
<p>Ce document présente les Formulaires de rapports sur la navigation aérienne (ANRF), introduits dans le cadre des mesures de mise en œuvre de l'ASBU et adoptés par l'APIRG pour servir de Cibles de performance et d'Indicateurs de performance et d'outils servant guider les États dans la mise en œuvre des différents modules de l'ASBU. Les ANRF permettent aux États de donner des mises à jour de la mise en œuvre des modernisations et des améliorations de la navigation aérienne à l'OACI pour consolidation dans les rapports régionaux et mondiaux.</p> <p>Mesures attendues de la réunion au paragraphe 3.</p>
<p>REFERENCE(S) :</p> <ul style="list-style-type: none">• Plan d'action de mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne de l'AFI.• Plan mondial de navigation aérienne
<p>Ce document de travail est lié aux Objectifs stratégiques : A et B</p>

1. INTRODUCTION

1.1 Le Formulaire de rapport sur la navigation aérienne (ANRF) est la version révisée du Formulaire du Cadre de performance qui était utilisé jusqu'ici par les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)/États. L'ANRF est un outil personnalisé des Modules des Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), dont l'application est recommandée pour établir les cibles de planification des cibles, suivre la mise en œuvre, identifier les défis, mesurer la mise en œuvre/performance et les rapports. Le cas échéant, d'autres formats de rapport plus détaillés peuvent être utilisés à condition de contenir au minimum les éléments décrits dans le modèle ANRF.

2. DISCUSSION

2.1 Le Secrétariat pense que de nombreux États ont mis en œuvre ou se trouvent à différents stades de mise en œuvre des exigences stipulées dans le Plan de navigation aérienne de l'AFI et dans le Plan d'action de mise en œuvre des systèmes de navigation aérienne de l'AFI. Toutefois, de nombreux États n'ont pas fait rapport de leurs activités de navigation qui sont soit mises en œuvre, soit prévues conformément à l'ASBU.

2.2 En raison du manque d'informations ou de données de la part des États et contrairement à

d'autres régions de l'OACI, la Région AFI n'a pas publié d'état d'avancement régional de la mise en œuvre des modules de l'ASBU.

2.3 L'ensemble d'ANRF qui ont été adoptés par l'APIRG pour être utilisé par les États dans leur rapport sur la mise en œuvre de l'ASBU est joint à l'**Appendice A** de ce rapport.

3. MESURES ATTENDUES DE LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Prendre note et se familiariser avec l'ANRF de l'AFI, revoir les matrices de performance minimum et, si nécessaire, inclure des matrices supplémentaires ;
- b) Noter la liste complète des ANRF joints à l'**Appendice A** de ce document de travail et exhorter les États à remplir et retourner l'ANRF dûment rempli au Bureau régional de l'OACI avant le 30 septembre 2020 au plus tard.
- c) Envisager et proposer des mesures complémentaires pour faciliter un rapport annuel sur les mises à jour de la navigation, les améliorations et la modernisation, en particulier des informations sur les modules ASBU mis en œuvre.
